

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 8 MAI 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 mai 2018 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance, étaient présents :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Robert Théorêt
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- la conseillère madame Kim Jones
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance du 8 mai 2018 à 19 h 30.

2018-05-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller François d'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018
 - 3.2. Désignation des participants au congrès 2018 de la *Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)*
 - 3.3. Autorisation de vente de garage lors de la grande fin de semaine de la Fête des Patriotes
 - 3.4. Dépôt de la correspondance
4. Ressources humaines
 - 4.1. Embauche d'un journalier saisonnier à temps partiel
5. Finances et administration
 - 5.1. Approbation de la liste des comptes d'avril 2018
 - 5.2. Renouvellement du mandat pour l'entretien du site Web, la gestion de la page Facebook et l'hébergement du domaine de la municipalité
 - 5.3. Mandat à *Atelier R. Sabourin inc.* pour le remplacement de fenêtres de l'hôtel de ville
6. **Période de questions**
7. Sécurité publique et incendie
8. Transport et voirie
 - 8.1. Répartition des coûts – Réalisation d'une étude d'opportunité de regroupement pour le transport adapté
9. Travaux publics, environnement et hygiène du milieu
 - 9.1. Location d'une déchiqueteuse de branches
 - 9.2. Entente intermunicipale relativement à la location et à l'opération en commun d'une déchiqueteuse de branches
 - 9.3. Adjudication du contrat pour la coupe de gazon/espaces verts « Secteur Saint-Télesphore »
 - 9.4. Adjudication du contrat pour la coupe de gazon/espaces verts « Secteur Dalhousie »
 - 9.5. Adjudication du contrat pour le fauchage des bords de chemins
 - 9.6. Autorisation de travaux de réfection de voirie en régie interne
10. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
 - 10.1. Offre d'achat pour un terrain situé sur la route 340 en la Municipalité de Saint-Télesphore, portant la désignation cadastrale 4 438 123 du cadastre du Québec
 - 10.2. Consultation publique – Demande d'autorisation en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 18-44
 - 10.3. Consultation publique – Demande de dérogation mineure numéro 18-45
11. Loisirs, culture et vie communautaire

12. Autres sujets
- 12.1. Horaire des bureaux durant la saison estivale
- 12.2. Projet de plantation d'arbres de la députée « Plantons ensemble »
- 12.3. Journée de distribution d'arbres
- 12.4. Souper des bénévoles
- 12.5. Ouverture du chalet et éclairage
- 12.6. Collecte des branches
13. **Période de questions**
14. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-05-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2018

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-05-03

DÉSIGNATION DES PARTICIPANTS AU CONGRÈS 2018 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Il est proposé par le conseiller François d'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair,
ET RÉSOLU

DE DÉSIGNER le maire Yvon Bériault, le conseiller Paul Gauthier et la directrice générale et secrétaire-trésorière Micheline Déry CPA CGA, à participer au congrès annuel 2018 de la *Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)* qui aura lieu du 20 au 22 septembre 2018 au Palais des Congrès de Montréal. Les frais d'hébergement et de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-05-04

AUTORISATION DE VENTE DE GARAGE LORS DE LA GRANDE FIN DE SEMAINE DE LA FÊTE DES PATRIOTES

Il est proposé par le conseiller François d'André,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la tenue de vente de garage, sans permis et droit exigé, deux (2) fois par année, soit la fin de semaine de la Fête des Patriotes en mai et de la Fête du Travail en septembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

2018-05-05

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER SAISONNIER À TEMPS PARTIEL

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil procède à l'engagement de Monsieur Martin Rozon au poste de journalier saisonnier à temps partiel de la municipalité de Saint-Télesphore ;

QUE le conseil municipal autorise le maire Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, à signer l'entente de travail entre les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES D'AVRIL 2018

2018-05-06

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Salaires versés du 1er au 30 avril 2018	17 205,95 \$
Prélèvements bancaires du 1er au 30 avril 2018	14 788,99
Comptes déjà payés au 30 avril 2018	57 341,83
Comptes à payer au 30 avril 2018	9 297,71
TOTAL	98 634,48 \$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes d'avril 2018 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, des comptes d'avril 2018 ;

D'ENTÉRINER l'annulation du chèque numéro 6338 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des comptes payés au cours de la période du 1er au 30 avril 2018 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 30 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-05-07

RENOUVELLEMENT DU MANDAT POUR L'ENTRETIEN DU SITE WEB, LA GESTION DE LA PAGE FACEBOOK ET L'HÉBERGEMENT DU DOMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services pour l'entretien du site Web, la gestion de la page Facebook et l'hébergement du domaine de la Municipalité d'un an est expirée depuis le mois de septembre 2017,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU

DE RENOUVELLER le mandat de *Monik Desrochers* et *Stéphane Daoust* de *Sdweb.ca*, pour une durée d'un an, pour l'entretien du site Web, la gestion de la page Facebook et l'hébergement du domaine de la Municipalité, au montant de 220,00 \$ par mois plus les taxes applicables, aux mêmes termes et conditions.

Le mandat se renouvellera automatiquement à chaque année, à moins que l'une des parties ne transmette à l'autre partie, un avis par écrit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-05-08

MANDAT À ATELIER R. SABOURIN INC. POUR LE REMPLACEMENT DE FENÊTRES DE L'HÔTEL DE VILLE

SUITE à l'offre de service reçue d'*Atelier R. Sabourin inc.*

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

DE MANDATER la compagnie *Atelier R. Sabourin inc.* pour l'achat et le remplacement de fenêtres de l'hôtel de ville, pour un montant budgétaire de 11 696,90 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

RÉPARTITION DES COÛTS - RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ DE REGROUPEMENT POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ

2018-05-09

CONSIDÉRANT la conférence téléphonique tenue entre les directeurs généraux et secrétaires-trésoriers à l'égard du partage des coûts entre les municipalités participantes dans la réalisation d'une étude d'opportunité de regroupement en matière de transport adapté ;

CONSIDÉRANT QUE les directeurs généraux et secrétaires-trésoriers recommandent aux conseils municipaux de Soulanges de partager les coûts entre les municipalités selon la population de chacune d'entre elles ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER de participer à la réalisation de l'étude d'opportunité de regroupement pour les services de transport adapté dans la région de Soulanges et d'assumer une partie des coûts calculés en fonction du prorata de la population de chacune des municipalités participantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-05-10

LOCATION D'UNE DÉCHIQUETEUSE DE BRANCHES

CONSIDÉRANT QUE la déchiqueteuse à branches actuelle est devenue désuète ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie *Vermeer Canada inc.* pour la location d'une déchiqueteuse de branches neuve ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller François d'André
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la location d'une déchiqueteuse de branches modèle BC900XL avec la compagnie *Vermeer Canada inc.*, au coût mensuel de 4 000 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le maire, Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, à signer le contrat de location pour d'une déchiqueteuse de branches modèle BC900SL4VP avec la compagnie *Vermeer Canada inc.* et tout document y afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-05-11

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVEMENT À LA LOCATION ET À L'OPÉRATION EN COMMUN D'UNE DÉCHIQUETEUSE DE BRANCHES

CONSIDÉRANT QUE la déchiqueteuse à branches actuelle est devenue désuète ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie *Vermeer Canada inc.* pour la location d'une déchiqueteuse de branches neuve ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

QUE le maire, Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, soient et ils sont, par les présentes, autorisés, pour et de la part de la Municipalité, à signer l'entente intermunicipale relativement à la location et à l'opération en commun d'une déchiqueteuse de branches avec la Municipalité de Saint-Clet et la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton ;

QUE la Municipalité de Saint-Télesphore procède à la location d'une déchiqueteuse de branches de marque *Vermeer* modèle BC900XL, au montant de 4 000 \$ par mois plus les taxes applicables, dont la part de la Municipalité de Saint-Télesphore représente 1/3 du coût de location mensuelle, soit 1 333,33 \$ par mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA COUPE DE GAZON/ESPACES VERTS
« SECTEUR SAINT-TÉLESPHORE »**

2018-05-12

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à des demandes de soumission pour la coupe de gazon/espaces verts « Secteur Saint-Télesphore » pour la saison 2018 avec deux options de renouvellement pour 2019 et 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission de *André Campeau*, résidant au 1695, route 340, Saint-Télesphore, au montant de 5 518,80 \$ taxes incluses,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat pour la coupe de gazon/espaces verts « Secteur Saint-Télesphore » à *André Campeau*, résidant au 1695, route 340, Saint-Télesphore, au montant de 5 518,80 \$ taxes incluses ;

QUE le maire, Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, soient et ils sont, par les présentes, autorisés, pour et de la part de la Municipalité, à signer la convention pour la coupe de gazon/espaces verts « Secteur Saint-Télesphore ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-05-13

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA COUPE DE GAZON/ESPACES VERTS
« SECTEUR DALHOUSIE »**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à des demandes de soumission pour la coupe de gazon/espaces verts « Secteur Dalhousie » pour la saison 2018 avec deux options de renouvellement pour 2019 et 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission de *André Campeau*, résidant au 1695, route 340, Saint-Télesphore, au montant de 2 299,50 \$ taxes incluses,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat pour la coupe de gazon/espaces verts « Secteur Dalhousie » à *André Campeau*, résidant au 1695, route 340, Saint-Télesphore, au montant de 2 299,50 \$ taxes incluses ;

QUE le maire, Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, soient et ils sont, par les présentes, autorisés, pour et de la part de la Municipalité, à signer la convention pour la coupe de gazon/espaces verts « Secteur Dalhousie ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-05-14

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à des demandes de soumission pour le fauchage des bords de chemins pour la saison 2018 avec deux options de renouvellement pour 2019 et 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission de *Mark's Entreprises*, au montant de 2 989,35 \$ taxes incluses par coupe,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat pour le fauchage des bords de chemins à *Mark's Enterprises* au montant de 2 989,35 \$ taxes incluses par coupe ;

QUE le maire, Yvon Bériault et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, soient et ils sont, par les présentes, autorisés, pour et de la part de la Municipalité, à signer la convention pour le fauchage des bords de chemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTORISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE EN RÉGIE INTERNE

2018-05-15

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reconfiguration sur une partie du chemin Saint-Télesphore Nord sont admissibles à la subvention du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local (PAARRL) numéro 25173-1 d'un solde résiduel de 50 000 \$;

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'exécution des travaux suivants :

- Reprofilage et égouttement sur une partie du chemin Saint-Télesphore Nord ;
- Réparation de l'acotement endommagé sur une partie du chemin Saint-Georges Est ;
- Réparation de l'infrastructure sur une partie du chemin Saint-Georges Ouest ;

QUE le conseil municipal autorise les travaux décrits ci-dessus à être effectués en régie interne.

QUE les travaux sur le chemin Saint-Télesphore soient financés en partie par le solde résiduel du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local (PAARRL) numéro 25173-1 d'un montant de 50 000 \$;

QUE le surplus du coût des travaux sur le chemin Saint-Télesphore ainsi que les autres travaux décrits ci-haut soient financés par le budget général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-05-16

OFFRE D'ACHAT POUR UN TERRAIN SITUÉ SUR LE ROUTE 340 EN LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE, PORTANT LA DÉSIGNATION CADASTRALE 4 438 123 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de 50 818 \$ reçue le 11 mars 2018 pour le terrain appartenant à la Municipalité de Saint-Télesphore, situé sur la Route 340 et portant la désignation cadastrale 4 438 123 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette offre d'achat est en deçà du montant de 60 000 \$ qu'elle demande pour ce terrain ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François d'André,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

DE REFUSER l'offre d'achat de 50 818 \$ reçue le 11 mars 2018 pour le terrain appartenant à la Municipalité de Saint-Télesphore, situé sur la Route 340 et portant la désignation cadastrale 4 438 123 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-05-17

CONSULTATION PUBLIQUE – DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 18-44

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée ;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à installer un escalier d'accès extérieur en acier par-dessus l'escalier existant, fixé sur des marches de béton avec deux garde-corps et deux mains courantes, à la Fabrique Saint-Télesphore (l'Église) située au 1421, route 340 ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est connu et désignée comme étant le lot 3 767 219 du Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le projet présente des aspects qualitatifs importants tel que l'accessibilité et la sécurité des personnes à mobilité réduite ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est d'opinion que l'application des recommandations ne cause de préjudice et a pour effet de bonifier le projet ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les recommandations seront inscrites sur la demande de permis ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le journal Le Montjoie du 16 avril 2018 mentionnant que le conseil aura à statuer à la présente séance sur la demande d'autorisation numéro 18-44 en vertu du règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal que la présente demande de PIIA numéro 18-44 pour la Fabrique Saint-Télesphore (l'Église) située au 1421, route 340, dans le but d'installer un escalier d'accès extérieur en acier par-dessus l'escalier existant, fixé sur des marches de béton avec deux garde-corps et deux mains courantes, soit autorisée, conditionnellement au respect des recommandations,

POUR TOUS CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller François d'André,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et autorise la présente demande en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) requise par la Fabrique Saint-Télesphore (l'Église), dans le but d'installer un escalier d'accès extérieur en acier par-dessus l'escalier existant, fixé sur des marches de béton avec deux garde-corps et deux mains courantes, conditionnellement au respect des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, soit :

- qu'une signalisation au sol (peinture) soit installée afin d'instaurer une zone d'interdiction de stationner pour faciliter l'accès à l'escalier aux personnes à mobilité réduite et ralentir par le fait même la circulation d'automobiles, tout en sécurisant le passage de piétons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2018-05-18

**CONSULTATION PUBLIQUE – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NUMÉRO 18-45**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée dans le but de régulariser l'implantation d'une pension pour chiens dans une partie d'un bâtiment existant servant de grange, au 2615, chemin Saint-Télesphore, laquelle ne respecte pas le règlement de zonage en vigueur de la zone A4 ;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est connu et désignée comme étant le lot 3 767 713 du Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation numéro 18-45 ne touche pas à une norme relative aux usages et à la densité ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à régulariser les distances séparatrices suivantes :

- la distance de 160 mètres d'une autre habitation alors que l'article 14.4 du règlement de zonage numéro 282 09 exige 300 mètres ;
- la distance de 10 mètres d'un autre bâtiment sur le terrain alors que l'article 14.4 du règlement de zonage numéro 282-09 exige 15 mètres ;
- la distance de 71 mètres de la voie de circulation alors que l'article 14.4 du règlement de zonage exige 100 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande de dérogation mineure ne porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE des mesures importantes d'atténuation du bruit liées à l'aménagement intérieur de la partie du bâtiment servant à la pension pour chiens ont été prévues dans le projet ;

CONSIDÉRANT QUE l'application stricte des règlements d'urbanisme causerait un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le journal Le Montjoie du 16 avril 2018 mentionnant que le conseil aura à statuer à la présente séance sur la demande de dérogation mineure numéro 18-45 ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les recommandations seront inscrites sur la demande de permis et devront être appliquées ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal que la présente demande de dérogation mineure numéro 18-45 dans le but de régulariser l'implantation d'une pension pour chiens dans une partie d'un bâtiment existant servant de grange, au 2615, chemin Saint-

Télesphore, laquelle ne respecte pas le règlement de zonage en vigueur de la zone A4, soit autorisée, conditionnellement au respect des recommandations,

POUR TOUS CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller François D'André

Le vote est demandé. Le conseiller Jean Marie Lavoie a voté contre. Il inscrit sa dissidence pour le motif qu'il considère que la demande de dérogation n'est pas mineure.

IL EST RÉSOLU à la majorité,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et autorise la présente demande de dérogation mineure requise dans le but de régulariser l'implantation d'une pension pour chiens dans une partie d'un bâtiment existant servant de grange, au 2615, chemin Saint-Télesphore, laquelle ne respecte pas le règlement de zonage en vigueur de la zone A4, afin de rendre conforme les distances suivantes :

- la distance de 160 mètres d'une autre habitation alors que l'article 14.4 du règlement de zonage numéro 282-09 exige 300 mètres ;
- la distance de 10 mètres d'un autre bâtiment sur le terrain alors que l'article 14.4 du règlement de zonage numéro 282-09 exige 15 mètres ;
- la distance de 71 mètres de la voie de circulation alors que l'article 14.4 du règlement de zonage exige 100 mètres,

conditionnellement au respect des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, soit :

- les arbres situés à la limite du terrain des requérants, les séparant de leur voisin, ne devront pas être coupés afin d'atténuer le bruit que causeraient les aboiements des chiens ;
- l'intensité du bruit à 160 mètres, soit la distance entre la pension pour chiens et l'immeuble voisin, ne devra pas excéder 50,3 décibels ;

QUE, suite à la consultation publique, le conseil municipal ajoute la condition suivante :

- en aucun temps, la pension pour chiens ne devra être utilisée pour l'élevage de chiens.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

HORAIRE DES BUREAUX DURANT LA SAISON ESTIVALE

Dès le 8 juin 2018 débutera l'horaire de la saison estivale pour les bureaux de l'hôtel de ville. Cet horaire est comme suit :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
Le vendredi de 8h30 à 12h00.

Cet horaire se poursuivra jusqu'au 31 août 2018 inclusivement.

PROJET DE PLANTATION D'ARBRES DE LA DÉPUTÉE « PLANTONS ENSEMBLE »

La journée « PLANTONS ENSEMBLE » est un projet collectif rassembleur qui met à l'avant-scène le développement durable et l'environnement.

Afin de souligner l'action bénévole, la Députée de Soulanges et Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Ministre responsable de la région de la Montérégie, madame Lucie Charlebois, en collaboration avec la municipalité de Saint-Télesphore, invite la population à une journée de plantation d'arbres, le 26 mai 2018 de 10 h à midi, au bout du stationnement à l'arrière de l'église (rue du Centenaire),

Une haie d'une douzaine d'arbustes sera plantée lors de cette activité dans le cadre de la sécurité routière du développement résidentiel situé derrière le parc André-Leblanc.

Une subvention au montant de 1 000\$ a été accordée par la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, pour ce projet.

JOURNÉE DE DISTRIBUTION DES ARBRES

Le conseiller Raymond Leclair rappelle qu'il y aura distribution de jeunes pousses d'arbres le 19 mai 2018 au chalet du parc André-Leblanc de 8 h 00 à 12 h 00. Les citoyens seront invités à se procurer des arbres gratuitement par le biais du journal municipal Le Montjoie. Premier arrivé, premier servi.

SOUPER DES BÉNÉVOLES

La Semaine de l'action bénévole, qui a eu lieu du 15 au 21 avril 2018 vise à remercier, sensibiliser, recruter, reconnaître les bénévoles et à promouvoir le bénévolat.

La Semaine de la municipalité, qui aura lieu du 3 au 9 juin 2018 est un événement qui vise à mettre de l'avant les actions et les valeurs qui caractérisent notre communauté.

Afin de souligner ces deux événements, le conseil municipal organise un souper offert aux bénévoles des différents organismes de notre municipalité, le 1^{er} juin 2018, débutant ainsi la Semaine de la municipalité 2018.

OUVERTURE DU CHALET ET ÉCLAIRAGE

Le chalet des loisirs est ouvert à compter du 11 mai 2018 et ce, jusqu'au 8 octobre 2018 inclusivement. L'horaire du chalet s'établit comme suit :

Semaine : de 7 h à 22 h
Fin de semaine : de 9 h à 22 h.

L'horaire de la fin de semaine s'applique lors de congés fériés. Le 25 juin et le 2 juillet sont considérés comme des congés fériés.

Cependant, pendant la période scolaire, le chalet ferme à 21 h au lieu de 22 h.

COLLECTE DES BRANCHES

La collecte des branches s'effectue au cours de la semaine du 22 mai au 25 mai 2018 dès 7 h le matin. Les copeaux de bois seront distribués aux personnes en ayant fait la demande.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes dans la salle ont posé des questions sur les sujets suivants :

- La loi 430 ;
- La déchiqueteuse de branches.

2018-05-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair,
ET RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du 8 mai 2018 soit levée à 20 h 19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Monsieur Yvon Bériault, maire

Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière